

# GINGEMBRE EN POUDRE BIOLOGIQUE

## Fiche technique

Description du produit:	Gingembre en poudre (Zingiber officinale), biologique	
Code article :	72417: 25kg      72416: 5kg 72415: 1kg      72414: 500g	
Certification :	Certifié par Bureau Veritas Certification France / FR-BIO-10	
Ingrédients :	Gingembre* *Issus de l'agriculture biologique	
Origines :	Chine, Vietnam, Burkina Faso, Pérou, Nigéria	
Valeurs nutritionnelles (pour 100g) :	<b>Energie :</b>	<b>1272 kJ / 304 kcal</b>
	<b>Lipides :</b>	3g
	<b>Dont acides gras saturés :</b>	1g
	<b>Glucides :</b>	60g
	<b>Dont Sucres :</b>	59g
	<b>Fibres :</b>	6g
	<b>Protéines :</b>	7g
	<b>Sel :</b>	0g
	<b>Sodium :</b>	34 mg
Caractéristiques organoleptiques :	Couleur : jaune clair Aspect : Poudre (95% < 250µm) Odeur : Forte odeur de gingembre Goût : gingembre	
Caractéristiques physico-chimiques :	Humidité	< 12%
	Cendre	< 8%
	Cendre insoluble dans l'acide	< 2%
Caractéristiques microbiologiques :	Flore totale	< 5.000.000 ufc/g
	Levures	< 100 ufc/g
	Moisissures	< 100 ufc/g
	Bacillus cereus	< 10.000 ufc/g
	Staphylococcus aureus	< 100 ufc/g
	Clostridium sulfite réducteur	< 100 ufc/g
	E.coli	< 100 ufc/g
Salmonelle	Absence dans 25g	
Conservation :	Température ambiante, à l'abri de la lumière directe.	
DDM :	36 mois	
Palettisation :	Aucune donnée	
Garanties sans OGM :	selon le règlement cadre (CE) n°834/2007 et n°889/2008,	
Garanties sans ionisation :	selon la directive 1999/2 CEE du 22/02/1999 règlement CE 967	
Garanties sans substances Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques (CMR) :	Pour la reproduction de catégorie 1, 2, 3 conformément à la directive européenne 76/768/CEE et à ses amendements, et faisant référence à l'annexe I de la directive 67/548/CEE relative à l'étiquetage des substances dangereuses.	
Alimentarité des emballages :	Nos emballages sont conformes au règlement 1935/2004 du 27/10/2004 et à la réglementation française en vigueur concernant les matériaux et objets au contact des denrées alimentaires, à savoir, le décret n°2007-766 du 10/05/2007, abrogeant partiellement le décret modifié n°92-631 du 8 juillet 1992 relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme ou des animaux. De plus, nos fournisseurs s'engagent à respecter le décret n° 98-638 du 20 juillet 1998 et le règlement 10-2011/UE.	
Garanties sans nanotechnologie et nanomatériaux :	selon le règlement N°1169/2011/CE, le décret français n°2012-232 du 17 février 2012, l'arrêté du 6 août 2012.	
Contaminants :	La fixation des teneurs maximales pour certains contaminants (métaux lourds, mycotoxines, nitrates, dioxines, PCB, mélamines..) sont conformes au règlement CE	

# GINGEMBRE EN POUDRE BIOLOGIQUE



	1881/2006 et ses mises à jour.
	Tous les paramètres non nommés correspondent à la législation alimentaire en vigueur

## Certificat Allergènes

Allergènes	Présence intentionnelle par le biais d'un ingrédient, d'un arôme, d'un additif ou de supports: OUI/NON	Risque de contamination croisée. OUI/NON
Céréales contenant du gluten et produits à base de céréales	NON	NON
Crustacés et produits à base de crustacés	NON	NON
Œufs et produits à base d'œufs	NON	NON
Poissons et produits à base de poissons	NON	NON
Arachides et produits à base d'arachides	NON	NON
Soja et produits à base de soja	NON	NON
Lait, produits laitiers et dérivés (y compris lactose et protéines de lait)	NON	NON
Fruits à coques et produits à base de ces fruits	NON	OUI
Céleri et produits à base de céleri	NON	OUI
Moutarde et produits à base de moutarde	NON	OUI
Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	NON	NON
Sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/l exprimées en SO <sub>2</sub>	NON	NON
Lupin et produits à base de lupin	NON	NON
Mollusques et produits à base de mollusques	NON	NON

*Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas notre responsabilité. Ils ne vous dispensent en aucun cas des obligations vous incombant en matière d'hygiène et de sécurité.*

